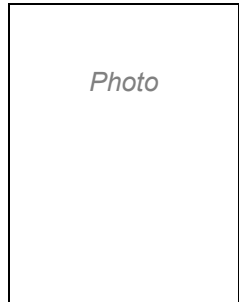


**Formulaire d'admission en VAP
des ADE ayant réalisé leur cycle master en apprentissage
à la formation conduisant à l'habilitation de l'exercice
de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)
Année 2023-2024**



Les dossiers sont à déposer **IMPERATIVEMENT** sur le portail
[admission Taïga](#) au plus tard le **12 septembre 2023**

Dossier à déposer sur le portail [admission Taïga](#) au plus tard le **12 septembre 2023** avec les pièces suivantes :

- 1 fichier au format pdf, avec un sommaire, comprenant tous les documents suivants, impérativement présentés dans l'ordre indiqué :
1. **Le présent formulaire d'admission** avec photo d'identité récente à coller sur l'emplacement désigné
 2. **Copie des parchemins de diplômes ou attestation d'obtention** (DEEA, DEA ou équivalents)
 3. **CV**
 4. A l'appui du CV : **dossier de travaux personnels** effectués par le candidat au sein des agences ou en son nom propre (de type fiches descriptives, illustrées, dans lesquelles notamment le contexte (nature de l'agence ou autre) de ces travaux sera précisé.

Les candidats qui souhaitent obtenir des dispenses de séminaires obligatoires doivent démontrer que les compétences ont été acquises à travers leur dossier de travaux.
 5. **Lettre de motivation et de projet professionnel**
 6. **Copie(s) du/des contrats de travail (dont contrats d'apprentissage) + le premier et le dernier bulletin de salaire** de chaque contrat **justifiant le nombre de mois d'activité professionnelle** en continu ou en discontinu, en France et/ou à l'étranger (dont 2/3 en France), notamment en maîtrise d'œuvre et sous la responsabilité d'un architecte maître d'œuvre inscrit à l'Ordre des Architectes
 7. **Attestation(s) de travail circonstanciée(s)**, précisant les missions exercées au regard des savoirs requis dans le cadre de l'HMONP, ou attestation(s) d'activité(s) professionnelle(s)
 8. **Bilan de compétences**, selon la grille de synthèse fournie par l'Ecole, sur laquelle le candidat s'autoévalue, en déclarant les compétences acquises ou à développer (la Commission HMONP/VAP vérifiera ces prises de positions).
 9. **Copie du diplôme et du relevé de notes du Bac**
 10. **Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour**

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Renseignements

Peguy Terram - Bureau de la HMONP (bureau 105)
01 72 69 63 54 / peguy.terram@paris-valdeseine.archi.fr

Calendrier

- **28 septembre 2023** : entretiens avec la Commission HMONP/VAP (20 min par candidat)
- **29 septembre 2023** : Confirmation de la liste des admis en VAP
- **du 27 octobre au 2 novembre 2023** : Semaine intensive
- Tous les vendredis (éventuellement et à titre exceptionnel le samedi) à compter du 3 novembre 2023 : Séminaires, TD et cours
- Les enseignements se termineront avec les jurys d'habilitation mi-juin 2024

CIVILITE

Pour les ADE de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant : _____

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal et ville :

Tel : e.mail :

FORMATION

Baccalauréat* (série, date, ville et département) :

Entrée en ENSA, date et lieu :

Diplôme d'Etudes En Architecture* conférant le grade de Licence

Année d'obtention : à l'ENSA de :

Autre diplôme, date et lieu :

Diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master

Année d'obtention : à l'ENSA de :

Autre diplôme, date et lieu :

**Les candidats venant d'une autre école d'architecture en France ou en Europe doivent fournir la copie des diplômes mentionnés ci-dessus et leur traduction en français.*

SITUATION ACTUELLE

CDI à partir du

CDD du au

Autre

Nombre de mois d'activité professionnelle en tant qu'apprenti :

Nombre de mois d'activité professionnelle en dehors de l'apprentissage (hors stages) :

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

Bénéficiez-vous d'une prise en charge des droits d'inscription au titre de la formation continue ?

Oui Non

Contact administratif :

DEMANDES DE DISPENSES (compte-tenu du bilan de compétences et du dossier de travaux)

Sur la base des acquis de mon expérience professionnelle, je souhaite être dispensé(e) :

réservé à la commission

de mise en situation professionnelle

accordée non accordée

du séminaire de suivi chantier

accordée non accordée

du séminaire de gestion

accordée non accordée

Nom : Prénom : Redoublant ECTS :